

L'habitat **API** : **A**ccompagné, **P**artagé et **I**nséré dans la vie locale

Résidence sociale de logements adaptés pour séniors

Le développement des résidences sociales de logements adaptés pour séniors s'inscrit pleinement dans le programme d'engagements de la labellisation interne « Logement Santé » du groupe Arcade-VYV.

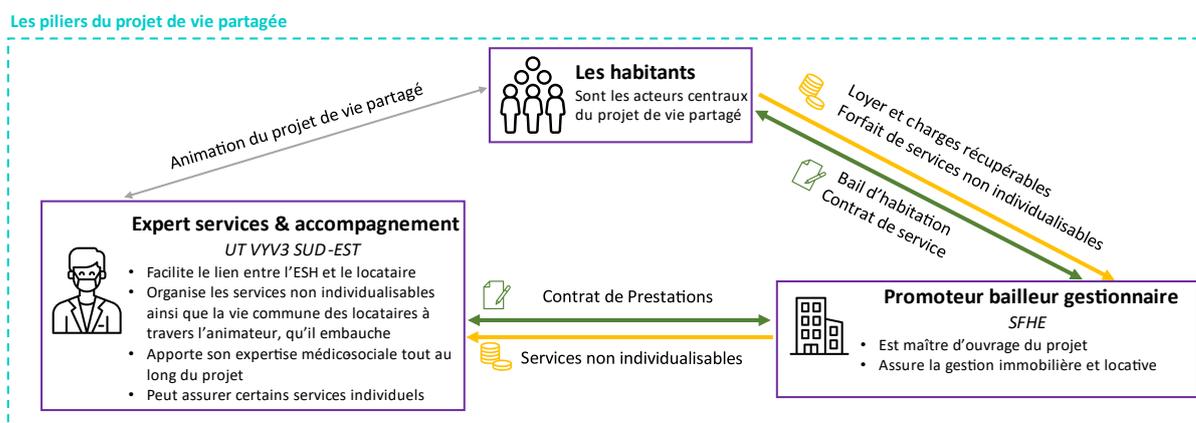
Le logement est adapté du point de vue du bâti et par sa bonne intégration urbaine : le choix d'implantation de l'opération s'appuie sur une identification des services, et notamment l'offre sanitaire à proximité (accès aux services par les transports en commun, présence d'une offre sanitaire adaptée et accessible).

Ces logements locatifs sociaux « ordinaires » impliquent un niveau d'autonomie des locataires compatible avec l'accès à un logement privatif adapté (ce ne sont pas des foyers ni des résidences services senior).

En effet, par dérogation et suite à l'adoption de la loi adaptation de société au vieillissement (ASV), il est possible d'obtenir une autorisation spécifique du Préfet ou du délégataire des aides à la pierre, afin de réaliser des logements pour lesquels la commission d'attribution peut attribuer en priorité à des personnes âgées, hors contingent préfectoral :

- ➔ Jusqu'à 70 % des logements peuvent être dédiés en priorité à ce public ;
- ➔ Avec possibilité pour le Préfet, sous réserve des besoins locaux avérés, de dédier son contingent à ces mêmes publics.

Organisation des acteurs



Des expertises d'un même groupe au services des locataires



Sud-Est



Le groupe Vyv 3 Sud-Est assurera l'animation du projet de vie partagé de la résidence. Cet expert mutualiste propose une offre de soins et d'accompagnement. Cette expertise et accompagnement permettra de faciliter le lien entre le bailleur et les locataires, d'organiser les services ainsi que la vie commune des locataires à travers l'animateur qu'il embauche, d'apporter son expertise médico-sociale et peut aussi assurer certains services individuels à la demande.